



COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DES HAUTS-DE-SEINE

Bureau Administratif
1 Rue de la Poterie
93200 SAINT-DENIS
Tél. 01.58.34.70.73.
e.mail : cdtt92@gmail.com

Saint-Denis, le 27 mai 2025

Aux Président(e)s des Clubs

*Objet : Appel à candidatures pour l'organisation
des épreuves départementales saison 2025-2026*

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme chaque année, nous vous sollicitons pour l'organisation de nos épreuves départementales. Nous espérons la mobilisation de tous les clubs pour que la prochaine saison puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Aussi, vous trouverez ci-joint, l'imprimé sur lequel vous pourrez préciser les épreuves et/ou les regroupements que vous souhaiteriez organiser et le nombre de tables que vous pourriez mettre à disposition, sur la 1ère phase à minima.

Un nouvel appel à candidatures sera fait courant novembre pour les épreuves de la 2ème phase pour lesquelles nous n'avons pas eu de proposition ou avec un nombre de tables insuffisant pour les organiser.

En fonction du nombre de tables dont nous disposerons, nous serons peut-être amenés, comme pour les saisons précédentes, à revoir l'organisation de certaines épreuves, en limitant le nombre d'inscriptions et en adaptant le règlement.

L'attribution des épreuves sera votée lors de la 1^{ère} réunion du Comité Directeur de la saison ; la décision sera communiquée à tous les clubs ayant déposé leur candidature.

Nous joignons à la présente le cahier des charges à respecter pour l'organisation des épreuves.

En vous remerciant par avance et comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Sylvie THIVET

Présidente du C.D.T.T. 92

Copie : Correspondant(e)s Clubs

CAHIER DES CHARGES

A LA CHARGE DES ORGANISATEURS

1 - Les clubs organisateurs devront fournir :

- a) Les tables nécessaires pour la compétition.
- b) Table d'arbitrage à chaque table avec marqueur et chaise.
- c) Table de juges arbitres pour 3 personnes minimum.
- d) Un podium (si possible).
- e) Un vestiaire fermant à clé pour les arbitres (si possible)

2 - La salle devra être installée et ouverte 15 min avant l'heure de pointage.

3 - La numérotation des tables ainsi que les plaquettes et crayons seront fournis par le Comité.

4 - Les balles seront fournies par le comité départemental (sauf pour les 4 tours du Critérium fédéral et le championnat des jeunes par équipes).

5 - Prévoir une buvette (sandwichs et boissons) pour les compétitions qui se déroulent sur la journée ou qui dépassent l'heure du repas du midi.

6 - Chaque arbitre sera muni de tickets boissons et repas selon la règle en vigueur à savoir.

- a. 3 tickets boisson et 2 tickets repas pour des compétitions durant une journée.
- b. 2 tickets boisson pour les compétitions ne dépassant pas l'heure de midi.

7 - Le JA donnera la liste des JA et AR aux organisateurs.

8 - Suivant le nombre d'arbitres et de juges arbitres présents dans la salle, le comité départemental, remboursera le club organisateur suivant ce barème à raison de **3,00 €** par sandwich et **1,20 €** par boisson y compris le café.

Exemple 5 arbitres pour la journée = 10 sandwichs à 3,00 € et 15 boissons à 1,20 €

Le comité ne remboursera pas le club organisateur en cas de dépassement de consommations.

9 - Les tables seront défrayées pour les épreuves à raison de :

- 4,00 € par table et par jour. (Si les balles sont fournies par le Comité)
- 4,50 € (si les balles sont fournies par le club).
- 6,50 € pour le Critérium Fédéral
- 4,00 € pour le championnat des jeunes dans la limite de 150 € (au total des 5 journées)

Pour les regroupements (journées d'entraînement, regroupements féminins, regroupements vétérans, regroupements Ping Parkinson, CPS, stages), les tables seront défrayées comme suit :

- 3,50 € par table et par jour

10 - Un responsable du club organisateur devra être présent pour la logistique.

La commission organisation